

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

Publié le

ID : 027-200070142-20250612-89_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	Etaient présents :	
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Houy
	Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Présents : 35	Charleval	MM. Emo, Calais,
Votants : 45	Douville-sur-Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Date de convocation :	Le Tronquay	
Le : 6 juin 2025	Les Hogues	Mme Bachelet,
	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt	
Le :	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	
	Romilly-sur-Andelle	Mmes Julien, Langlet, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	

Absents : M. Gavelle, Mme Damois, Mme Marteau.

Pouvoirs : Mme Dalissier à M. Calais, M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à Mme Bachelet, M. Baldari à M. Halot, M. Defrance à M. Bézirard, Mme Simon à M. Romet, M. Blavette à M. Bonneau, M. Moëns à M. Cordier, Mme Hequet à M. Emo, M. Vieillard G. à M. Vieillard R.

Personnel : modification du tableau des effectifs non permanents applicable à compter du 1^{er} juillet 2025 : approbation

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°88/2021 du conseil communautaire en date du 24 juin 2021 approuvant la mise en place d'un tableau des emplois non permanents sein des services de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n°136/2024 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2024 approuvant la modification du tableau des emplois non permanents ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et affaires générales en date du 26 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 3 juin 2025 ;

Les modifications du tableau concernent :

- La suppression du poste de « chargé de projet mobilités », en contrat à durée déterminée. Les missions ont été réalisées dans les délais impartis ;
- Le recrutement sur le poste de chef de projet contractualisations ;
- La mise à jour des effectifs liée aux mouvements au sein des services.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

- approuve la modification du tableau des emplois non permanents tel qu'annexé à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

TABLEAU DES EMPLOIS NON-PERMANENTS						
Emplois*	Grades	Statuts	Ouverts	Pourvus	Temps de travail hebdomadaire	Observations
Animateurs	Adjoint d'animation	Accroissement saisonnier d'activité	20	5	35H	Recrutement d'animateurs pour les vacances scolaires sur les heures d'ouverture des structures et les séjours organisés par la collectivité
Chef de projet Petites Villes de demain	Attaché	Contrat de projet	1	1	35H	
Chef de projet contractualisation	Rédacteur	Contrat de projet	1	1	35H	recrutement au 17/06/2025
Chargé de projet mobilité VTA	Redacteur	CDD volontariat territorial en administration	0	0	35H	suppression de poste missions réalisées.
Assistants accueil petite enfance	Non concerné	Contrat aidé "PEC"	2	2	35H	
Educateur sportif	Educateur des APS pcp de 1ière classe	Accroissement saisonnier d'activité	2	0	10H	
Apprenti "Educateur de jeunes enfants"	Non concerné	Apprenti	1	1	35H	
Apprenti "Office de tourisme"	Non concerné	Apprenti	1	0	35H	
Agent d'entretien	Agent social	Accroissement saisonnier d'activité	1	0	35H	

Mise à jour des effectifs ou de l'intitulé du poste

Création

Suppression